COMBRIT-SAINTE-MARINE
KOMBRID SANT-VORAN

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212900377-20260629-DEL_2026_74-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE COMBRIT

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026 A 20H00
DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 20h00, le Conseil Municipal de Combrit, légalement convoqué le dix-sept juin, s'est réuni à l'espace sportif de Croas Ver, rue du Stade, sous la présidence de Monsieur **Christian LOUSSOUARN**, Maire de Combrit-Sainte Marine.

Etaient présents :
Nadine ARHAN, Louisette BÉCHARD, Loïc BOURDON, Gérard BRAUD, Frédéric CHAUVEL, Gilles DEDELIS, Elisabeth DEVULDER, Kilian DILIGEART, Marie Rose DUVAL, Jean Michel GAUTIER, Fabienne GENDROT, Lucile LACHAUSSÉE-ROY, Florian Le COSSEC, Brigitte LE GALL-LE BERRE, Aurélie LE GOFF, Hervé LE TROADEC, Christian LOUSSOUARN, Héléna MOONWESSUR, Maryannick PICARD, Benjamin TANNEAU, Gaëtan VALLERIE

Absents ayant donné procuration :
Frédéric CHAUVEL à Florian LE COSSEC
Charlène DOUILLARD à Benjamin TANNEAU
Pascal DOURLEN à Gaëtan VALLERIE
Fabienne GENDROT à Louisette BECHARD
Michèle LE GALL à Brigitte LE GALL-LE BERRE
Éric LE VIOL à Gérard BRAUD
Laure LEFEUVRE à Aurélie LE GOFF
Éric TANNEAU à Héléna MOONWESSUR

Nombre de conseillers en exercice :27
Quorum : 14
Nbre de présents : 21
Nbre de procurations : 8
Nbre de votants : 27
Nbre d'absents :0

Absents :

Des remarques sur le conseil du 12 mai 2026 ?

Le procès verbal du Conseil Municipal du 12 mai 2026 2026 est adopté à l'unanimité
Le Conseil Municipal a désigné M. Kilian DILIGEART comme secrétaire de séance.

2026-74 MARCHE N°2025-298-02 - TRAVAUX POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE DE SAINTE-MARINE : ATTRIBUTION SUITE RELANCE DU LOT N°2 : CLOISONS SECHES, FAUX PLAFONDS ET ISOLATION

Monsieur Gaëtan VALLERIE, adjoint aux finances, présente le dossier.

Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu les dispositions de l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°2022-96 par laquelle le Conseil Municipal, dans sa séance du 13/12/2022, donne délégation au Maire de prendre des décisions prévues à l'article L2122-22 ;
Vu la délibération n°2023-11 en date du 7 mars 2023, approuvant le projet de rénovation des classes de Sainte-Marine et du remplacement du système de chauffage actuel ;
Vu la délibération n°2024-61 en date du 2 juillet 2024 autorisant la commune à conventionner avec le SDEF pour une mise à disposition des services dans le cadre dudit projet ;
Vu la décision du Maire n°2024-11 en date du 24 décembre 2024 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise AKAJOULE ;
Vu la décision du Maire n°2025-06 en date du 24 juillet 2025 attribuant le marché de travaux pour les lots 2, 3 et 5, et constatant l'absence d'offre pour les lots n°1 et 4 ;
Vu la délibération n°2025-63 en date du 15/10/2025 attribuant les lots n°1 et 4 ;
Vu le jugement du Tribunal de Commerce de QUIMPER en date du 20/03/2026, prononçant la liquidation judiciaire de la société RODRIGUEZ GEGO ;
Vu le courrier de Maître CORRE, liquidateur judiciaire de la SAS CONSTRUCTION RODRIGUEZ-GEGO, demandant la résiliation des contrats conclus avec cette société à compter du 17 avril 2026 ;
Considérant que la liquidation judiciaire de la société titulaire du lot n°2 ne permet plus la poursuite normale de l'exécution des prestations après le 17 avril 2026 ;
Considérant qu'afin d'assurer la continuité des travaux, une consultation a été engagée pour les prestations restant à réaliser sur le lot n°2 ;
Considérant qu'à l'issue de cette consultation, une offre a été remise par la société ISODET et qu'elle répond aux besoins de la collectivité ;

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 029-212900377-20260629-DEL_2026_74-DE

Après analyse, la commission Finances du 15/06/2026 a retenu l'entreprise suivante :

Lots n°	DESIGNATION DES LOTS	Entreprise	Montant H.T.
2	Cloisons sèches, faux plafond et isolation	ISODET	83 051.21€

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité de :

- constater la résiliation du lot n°2 du marché attribué à la SAS CONSTRUCTION RODRIGUEZ-GEGO, avec effet au 17 avril 2026,
- attribuer les prestations restant à exécuter du lot n°2 à l'entreprise ISODET pour un montant de 83 051.21€ HT
- autoriser le Maire à signer toutes les pièces pour le lot de ce marché

Pour copie conforme
Le 26 juin 2026

Christian LOUSSOUARN
Maire de Combrit – Sainte Marine

